



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **23 mai 2016**

Décision n° **CP-2016-0927**

commune (s) :

objet : Réalisation des développements pour l'évolution du système d'information géographique (SIG) ArcGIS de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 13 mai 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 24 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Brumm, Mme Frier.

**Commission permanente du 23 mai 2016****Décision n° CP-2016-0927**

objet : **Réalisation des développements pour l'évolution du système d'information géographique (SIG) ArcGIS de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 10 mai 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

La Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, s'est dotée, depuis 2003, d'applications métiers de type systèmes d'informations géographiques (SIG), bureautiques et web, développées en surcouches de produits ArcGIS de la société ESRI. Ces applications, basées sur des technologies aujourd'hui obsolètes (Windows XP, VB6, ArcGIS Desktop 9.2, Flash/Flex, ArcGIS Server 9.3.1), et pour certaines, non supportées par les éditeurs, constituent néanmoins un patrimoine applicatif considérable de part sa richesse fonctionnelle, et essentiel pour les directions métiers qui les utilisent (eau, voirie, propreté).

Par ailleurs, l'offre SIG de la Métropole à destination de ses utilisateurs internes et externes (communes, partenaires, grand public) s'appuie également sur d'autres solutions SIG (Autodesk MapGuide Infrastructure Server, gamme STAR-APIC, logiciels Opensource), qui s'interfaçent avec les applications ESRI.

L'enjeu est donc d'être en capacité de proposer aux utilisateurs du SIG des stratégies d'évolutions vers des solutions modernes, capables de garantir une couverture fonctionnelle équivalente ainsi que la continuité de service (notamment en ce qui concerne l'accès aux données). Il s'agit aussi d'améliorer la cohérence du SIG.

Pour cela, des cibles fonctionnelles générales pour les nouvelles applications ArcGIS web, mobiles et bureautiques, ainsi que les cibles fonctionnelles et logicielles détaillées par direction métier (eau, voirie, propreté, urbanisme, etc.) ont été établies.

L'accord-cadre inclut :

- l'expertise et l'assistance technique sur les produits SIG ArcGIS ainsi que les architectures matérielles et logicielles associées,
- le développement de maquettes et d'applications SIG ArcGIS,
- la formation et les transferts de compétences sur les outils développés,
- la conduite de projet.

Afin de répondre à ces besoins, une procédure d'appel d'offres ouvert avec mise en concurrence a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution d'un accord-cadre multi-attributaires relatif à la "réalisation des développements pour l'évolution du SIG ARGIS de la Métropole".

Cet accord-cadre, conclu pour une durée de 4 ans ferme, ferait l'objet de marchés subséquents à bons de commande en fonction de la survenance du besoin.

Il comporterait un engagement de commande minimum de 200 000 €HT, soit 240 000 €TTC et maximum de 900 000 €HT, soit 1 080 000 €TTC pour la durée ferme de l'accord-cadre.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 29 avril 2016, a classé les offres et choisi celle des 4 entreprises suivantes :

- la société "ARX IT",
- la société "SWORD SA",
- la société "Magellium",
- la société "ESRI France".

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre multi-attributaire avec ces 4 entreprises, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer l'accord-cadre multi-attributaires de prestation concernant la réalisation des développements pour l'évolution du système d'information géographique (SIG) ArcGIS de la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents, avec les entreprises ARX IT, SWORD SA, Magellium et ESRI France, pour un montant minimum de 200 000 €HT, soit 240 000 €TTC et maximum de 900 000 €HT, soit 1 080 000 €TTC pour une durée ferme de 4 ans.

**2° - La dépense** d'investissement en résultant, soit 1 080 000 €TTC maximum sur la durée totale de l'accord-cadre, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal -exercices 2016 et suivants - compte 2051 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2016.**